



Rapport annuel 2024



Commission
Intercommunale
pour l'Accessibilité
de l'Île de Noirmoutier



ÎLE DE
Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA).....	3
A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.....	3
B. Vocations du rapport annuel.....	4
C. Le rapport annuel 2023	5
II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER.....	6
A. La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.....	6
B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'île de Noirmoutier.....	7
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ..	8
III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER	11
A – LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS	11
B – LE LOGEMENT	17
C – LES OUTILS ET SERVICES MIS A LA DISPOSITION DES USAGERS	19
D – LE PARCOURS DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : DE L'ENFANCE À SON INSERTION PROFESSIONNELLE	25
E – LES ACTIVITÉS CULTURELLES, LE TOURISME	30
F – RENOUVELLEMENT DE LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP	33
G - PERSPECTIVES 2025	33

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de communes, d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques, de représentants d'autres usagers.

Cette commission :

- ✓ dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ✓ détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports.
- ✓ organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- ✓ est destinataire des Ad'Ap pour l'ensemble des ERP (publics et privés) situés sur le territoire communautaire.
- ✓ est associée à la démarche de mise en accessibilité des ERP situés sur son territoire et est de ce fait destinataire des documents de suivi de mise en accessibilité.
- ✓ met à jour, par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'Ap et des ERP accessibles.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Des communes peuvent créer une Commission Intercommunale. Celle-ci exerce pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale.

Cette Commission Intercommunale est présidée par l'un des Maires des communes, qui arrêtent conjointement la liste de ses membres.

Lorsque la compétence en matière de transports ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale, la Commission pour l'accessibilité doit être créée auprès de ce groupement.

Elle est alors présidée par le Président de l'établissement. La création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus.

B. Vocations du rapport annuel

Un **support de travail** pour :

- ✓ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- ✓ Capitaliser les actions ;
- ✓ Échanger entre communes ;

Un **document de pilotage** pour :

- ✓ Connaître les acteurs du territoire insulaire ;
- ✓ Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- ✓ Recenser les actions et les rendre cohérentes.

Un **outil de communication** pour :

- ✓ Établir la concertation ;
- ✓ Informer les citoyens ;
- ✓ Mettre en avant les réussites ;
- ✓ Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

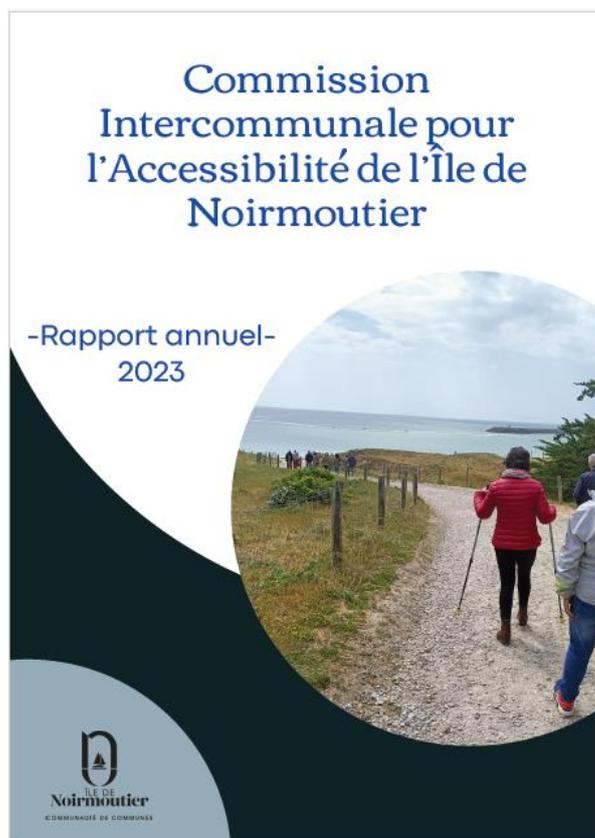
Depuis sa mise en place, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier a établi **15 rapports annuels et un rapport pluriannuel 2009/2013**.

Ces rapports sont consultables en ligne sur le site internet de la collectivité : www.cdc-iledenoirmoutier.com/notre-action-pour-l-accessibilite.

C. Le rapport annuel 2023

Approuvé par l'Assemblée délibérante réunie le 14 mars 2024, le projet de rapport annuel 2023 a été transmis, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, aux quatre Maires de l'Île de Noirmoutier, au Préfet de la Vendée, au Président du Conseil Départemental de la Vendée, ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Ce rapport a également été adressé sous format dématérialisé à la DDTM.



L'année 2023 a été marquée par :

- ✓ La mise en **accessibilité complète de la piscine intercommunale** ;
- ✓ La création de **3 stationnements PMR** par la ville de Barbâtre sur le site du Gois ;
- ✓ Le retrait plus tardif dans la saison des **platelages de la plage des Sableaux** et l'installation des platelages sur la **plage de la Linière** ;
- ✓ La dotation de **2 nouveaux tiralos** pour la Commune de Barbâtre ainsi que la mise à disposition, par l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » d'un **déambulateur de plage** ;
- ✓ L'organisation d'une **sortie nature accessible à tous** dans le cadre de l'évènement « Nature et Jardin » ;
- ✓ L'actualisation du guide « **aides à la visite pour les publics en situation de handicap** » à l'hôtel Jacobsen pour la saison 2023.

II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier regroupe les 4 communes du territoire insulaire : Barbâtre, la Guérinière, l'Épine et Noirmoutier en l'Île. La superficie de l'Île de Noirmoutier est de 48,83 km², avec une population s'élevant à 9 429 habitants à l'année (INSEE 2021).

Conformément à l'article L 2141-3 du CGCT précité, la structure intercommunale a créé une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité composée notamment des représentants de la Communauté de Communes, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques et d'usagers.

La MDPH a transmis les données relatives aux personnes concernées par le handicap sur le territoire insulaire, arrêtées au 27 août 2024.

Sur l'Île de Noirmoutier, **20 enfants ont une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**. Cette prestation est accordée aux enfants présentant un taux d'invalidité supérieur à 50%.

S'agissant des adultes, **211 personnes ont une Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**. Cette allocation est accordée :

- aux personnes présentant un taux d'incapacité de 80 % minimum ;
- aux personnes présentant un taux d'incapacité entre 50 % et 80 % et ne pouvant travailler à plein temps à cause du handicap.

Les personnes travaillant en ESAT bénéficient toutes de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ; il est à noter que sur l'île, **295 personnes ont une RQTH**, contre 2 158 sur Challans Gois Communauté, 124 sur l'Île d'Yeu, et 868 sur Océan Marais de Monts.

96 adultes de l'Île de Noirmoutier ont une orientation professionnelle ESAT, Emploi accompagné, Centre de formation spécialisé (520 sur Challans Gois Communauté, 22 sur l'Île d'Yeu, 200 sur Océan Marais de Monts). Il s'agit de droits auxquels les adultes peuvent prétendre ; certains de ces adultes peuvent donc travailler dans le milieu ordinaire. **L'ESAT des Quatre vents emploie 70 travailleurs en situation de handicap.**

B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier

La création par le Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier, en mai 2008, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées répond aux exigences posées à l'article 46 de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à la volonté des élus du territoire de s'engager dans une démarche de concertation pour la mise en accessibilité du territoire.

C'est une instance de concertation dont le but ultime est de rendre tout accessible à tous : accès à la chaîne de déplacement (transport, voirie), aux espaces verts, aux services publics, à l'éducation, au logement.

La vocation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) est de permettre à tous de vivre dans la ville : la liberté d'aller et venir est fondamentale. Les différentes communes de l'Île de Noirmoutier se sont engagées dans cette démarche.

Son rôle consiste à donner son avis sur l'ensemble des projets sur le territoire. Il s'agit aussi de recenser les besoins pour y répondre dans les prochaines années.



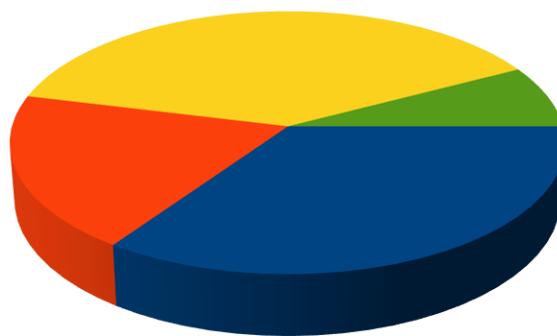
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Madame **Béatrice DUPUY** a démissionné de sa fonction de Conseillère communautaire de la Guérinière en décembre 2023. Suite à l'installation des élus communautaires de la Guérinière dans le prolongement des élections partielles intégrales qui se sont tenues en mars 2024, Madame **Agnès GUYARD** a été désignée Déléguée titulaire, et Monsieur **Patrice AUBERNON**, Délégué suppléant de la CIA.

Par ailleurs, Madame **Christelle DRAPEAU**, Présidente de l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », a intégré la CIA, en remplacement de Madame **Stéphanie GONTHIER**, qui pour des raisons personnelles ne souhaitait plus participer aux travaux de la commission.

Enfin, lors de la réunion du 13 juin, la Commission a été informée de la démission de Monsieur **Hugues AGNIEL**, représentant l'Association Mi d'Eau-Mi sol, exprimée par mail du 22 février.

Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en 2024



■ **Élus (34,62 %)**

■ **Membres associations représentant le monde du handicap (19,23 %)**

■ **Usagers (associations représentant les personnes âgées, représentants des acteurs économiques, Collèges, Habitat, ou autres usagers) (38,46 %)**

■ **Représentants SDIS, Gendarmerie (7,69 %)**

La composition de la commission, au 25 avril 2024, est reprise ci-après :

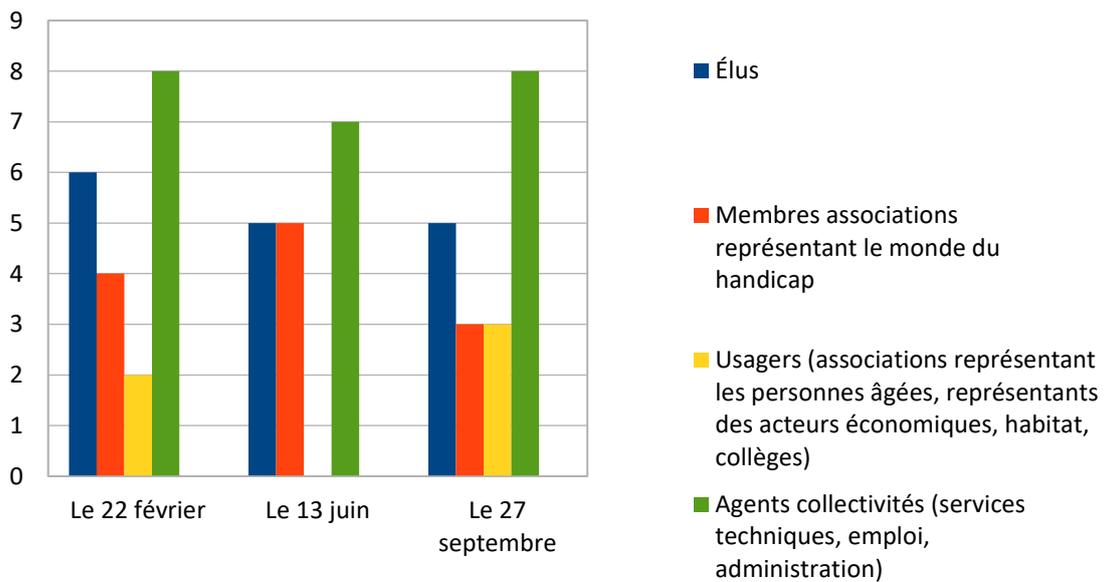
Associations représentant des personnes handicapées	
Association Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier	Madame Christelle DRAPEAU (Présidente) Monsieur Claude MERCERON Monsieur Stéphane NICOLEAU Madame Véronique SAVAGE
APF France handicap	Madame Joyce JOUS
Associations représentant les personnes âgées	
Monsieur Jack MARCHAND, Président du Casse Poï Guernerin	
Usagers	
Madame Béatrice GOIN BESSON, Présidente de l'Association Jumeaux et Plus	
Madame Marie-Christine KERVIEL	
Madame Anne-Gaëlle LORAND	
Madame Karine MARTIN, Directrice Collège Les sorbets	
Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière	
Habitat	
Monsieur François BAUBINEAU, Vendée Logement	
Madame Pascale MACE, Vendée Habitat	
Acteurs économiques	
Monsieur Jérôme GANUCHAUD, Fédération vendéenne de l'Hôtellerie de plein air	
Monsieur Pierrick WATTECAMPS, Fédération hôtelière de Vendée	
Service Départemental d'Incendie et de Secours : Lieutenant Michaël CAPELLE	
Gendarmerie : Major Stéphane SCAVINER	
Élus	
<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Jacques BOBIN, <i>Vice-Président de la Commission</i>	
Laurence DATTIN-KROTOFF	Muriel COUILLON
Anne LAROCHE-JOUBERT	Dominique CHANTOIN
Agnès GUYARD	Patrice AUBERNON
Sylvie GUEGUEN	Jean-Maurice FOUASSON



La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité s'est réunie à 3 reprises en 2024.



Participation à la CIA en 2024



III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A – LES AMÉNAGEMENTS PUBLICS

a) Les réalisations

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de tenir à jour une liste des ERP et de leur situation au vu de leur obligation de mise en accessibilité. Un tableau reprenant les améliorations apportées sur les ERP, par commune, a été examiné lors de la commission du 22 février 2024.

Noirmoutier en l'île

Pour ce qui concerne la ville de Noirmoutier en l'île, il a été signalé que des travaux étaient en cours au Fort Saint Pierre et que le bâtiment devrait être entièrement accessible d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025.



Barbâtre

Suite au parcours test réalisé sur la Commune de Barbâtre en août 2023, avec Monsieur Jacques SEMELIN, résident Barbâtrien déficient visuel, les 2 panneaux dangereux rue du Bois Gaudin ont été déplacés.

Avait également été pointée la largeur des trottoirs parfois insuffisante, au niveau de la rue de la Poste jusqu'à la rue de la Croix rouge, ce qui peut se révéler très dangereux pour l'ensemble des piétons : il était proposé la pose de chicane ou la réalisation d'un marquage au sol sur chaque côté de la chaussée, avec mentions « vélo » et « piéton » de type chaucidou.

Lors de la réunion du 27 septembre 2024, ont été présentés les aménagements réalisés par la Commune de Barbâtre en début de saison :



Lors de cette présentation, il a été craint que la représentation du cycliste sur la chaussée puisse laisser penser que cette partie de voirie est réservée aux cyclistes alors même qu'il est question de sécuriser l'ensemble des usagers, y compris les piétons, les trottoirs étant trop étroits à certains endroits pour leur permettre d'y déambuler.

À l'issue des échanges, il a été convenu que la représentation du cycliste soit retirée du marquage réalisé sur la rue de la Poste à Barbâtre et qu'un panneau, sur le modèle de celui présenté ci-contre, soit apposé.



L'Epine

La Commune de l'Epine a également pris en considération les retours suite à la visite d'une délégation de la CIA ; des ajustements et équipements ont ainsi été effectués pour répondre aux demandes.

Lors de la réunion du 13 juin, Madame Anne LAROCHE-JOUBERT a procédé à une présentation des actions portées sur l'année 2023 pour favoriser, améliorer les accès PMR, telles que :

- ✓ La mise en place **d'une rampe d'accès** en béton pour la maison des associations ;
- ✓ L'installation d'une **main courante à l'église** pour faciliter son entrée aux personnes à mobilité réduite ;
- ✓ **Le déplacement des panneaux de signalisation** positionnés sur les trottoirs rue de l'Hôtel de Ville, lesquels ne permettaient pas aux fauteuils roulants de passer facilement ;
- ✓ **L'ajout de nombreux supports vélos** pour éviter l'encombrement des trottoirs et des murs par les deux roues ;
- ✓ L'installation de panonceaux **indiquant le montant de la contravention** afin de dissuader les personnes non autorisées à stationner sur les places PMR ;
- ✓ **La peinture des places de parking PMR** du centre-ville de couleur vive pour les rendre plus visibles de tous et surtout des conducteurs qui ne seraient pas attentifs ;
- ✓ Avec les conseils des représentants de l'APF, la **création de nouvelles places PMR** au plus juste des besoins. Une nouvelle place a été matérialisée à proximité de l'entrée de la salle Salangane et deux autres ont également été créées sur le port de Morin ;
- ✓ La création de deux bateaux sur les trottoirs en amont de **l'Écluse de la Rue Saint Jean** pour permettre la traversée des personnes circulant en fauteuil ;
- ✓ En relation avec l'APF, **la plage du Devin a pu être équipée d'un tapiroul** qui facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite. Une amélioration a été apportée sur cette plage pour la saison 2024 : la pente est moins accentuée de sorte à permettre aux personnes circulant en fauteuil manuel de la remonter en autonomie.

b) Les projets à venir

Noirmoutier en l'île - projet d'aménagement parvis de l'église Noirmoutier en l'île

Lors de la réunion du 22 février, Monsieur François TIJOU, Directeur des Services techniques de la ville de Noirmoutier en l'île, a procédé à une présentation du projet d'aménagement du parvis de l'église de Noirmoutier en l'île et ses abords.

Des plans et esquisses du projet ont été diffusés.



Il est prévu l'aménagement de la rue de l'église en parallèle de la restauration de l'édifice religieux. La ville profite de ces travaux pour améliorer l'accessibilité, notamment en supprimant les marches de l'église.

Il sera créé un parvis, propice aux rassemblements, en dallage granite granuleux et plat. 2 stationnements PMR seront installés de part et d'autre de l'église et un 3^{ème} plus bas sur la route.

Des éclairages sont prévus dans la rue et sur l'édifice. Les travaux devraient se terminer au printemps 2025.

La Guérinière :

Monsieur Sébastien BRETON, Responsable des services techniques, a procédé à une présentation des projets à venir sur la commune de la Guérinière auprès des membres de la Commission, réunis le 13 juin 2024.

Projet d'aménagement du Port du Bonhomme

La piste cyclable passant par le port du Bonhomme est fléchée « Vendée vélo ». Il est prévu l'amélioration des connexions de ce circuit avec les pistes cyclables des digues.

Il a également été exposé l'emplacement des deux parkings, situés en zone Natura 2000. Le second parking permet un accès à la cale du port du Bonhomme. Des stationnements PMR et vélos seront créés à proximité des commerces du port.

Projet d'aménagement de l'entrée d'agglomération de la rue Nationale

Il est prévu de retravailler la courbe de l'entrée d'agglomération de la rue Nationale de sorte à ralentir les véhicules. Un passage pour piétons sera créé sur le ralentisseur. Les bordures seront retirées pour davantage de fluidité sur ce cheminement.



Le parking situé à l'entrée de la rue nationale sera aménagé : 2 emplacements PMR seront créés, à proximité des commerces et restaurants. Un parking vélos sera également installé.

L'arrêt bus sera également équipé de bordures quai bus, afin d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les transports en commun.

L'enrobé des trottoirs sera refait. Le début des travaux est programmé pour novembre 2024.

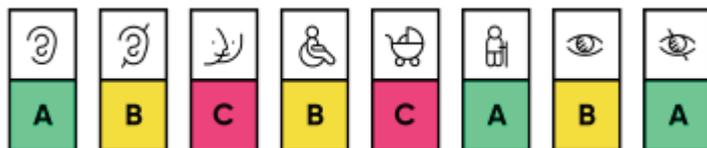
c) Le dispositif Picto Access



Le dispositif Picto Access, mis en place par l'APF France handicap, a fait l'objet d'une présentation auprès des représentants des 4 communes, de la Communauté de Communes, de l'Office de tourisme et des membres de la CIA.

Madame Joyce JOUS a ainsi apporté les précisions sur cette solution numérique d'évaluation de la situation des ERP en matière d'accessibilité pour chaque type de handicap (8 fragilités sont prises en considération). Une lettre et une couleur sont attribuées à chaque ERP évalué : ces informations sont affichées à l'accueil des ERP et diffusées sur le site internet. Le site est évolutif : la notation évolue au vu des améliorations apportées. Le diagnostic est réalisé par des membres de l'APF. À ce jour, il est proposé une évaluation des ERP mais cela peut être étendu.

Les sites sont notés comme étant accessibles en toute autonomie (A), partiellement (B) ou inaccessibles(C). Des précisions sur l'accessibilité et des photos complètent ces informations. Les usagers peuvent, par ailleurs, ajouter des observations.



Les membres de la Commission, réunis le 13 juin, ont estimé cet outil pertinent, sous réserve qu'il soit déployé sur l'ensemble des communes. Un courrier a été adressé aux quatre Maires le 25 juin sollicitant leur avis sur cette démarche, et le cas échéant le nombre d'ERP à évaluer.

Monsieur le Maire de l'Epine a apporté réponse par courrier daté du 12 août : *« bien que je ne remette pas en cause l'intérêt évident de ce dispositif (...), il apparaît qu'un financement important par commune devra être engagé (...). La municipalité n'a rien prévu à son budget 2024 pour ce type de dépense. La municipalité a identifié d'autres actions prioritaires comme le logement en résidence principale (...). Ainsi, avant de nous disperser dans d'autres actions, toutes aussi pertinentes, nous devons en discuter en interne et prioriser nos actions avant d'y répondre favorablement. Dans l'immédiat, la Commune de l'Epine ne souhaite pas se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif ».*

Il a été convenu qu'une relance soit faite auprès des communes en 2025.

B – LE LOGEMENT

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de recenser l'offre de logements accessibles.

La liste des logements accessibles transmise par **Vendée Habitat**, fait état, au 31 décembre 2023, de 30 logements sur la Commune de Noirmoutier en l'île, 12 sur la Guérinière, 8 sur l'Épine et 1 sur Barbâtre, soit un total de **51 logements accessibles** sur le territoire de l'île de Noirmoutier.

Les derniers logements livrés datent de 2022 : 5 logements ont été conçus afin d'accueillir des personnes à mobilité réduite et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, au Pré Levain. Ils bénéficient d'une conception, d'un agencement et d'équipements spécifiquement étudiés pour faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap.

Sur la liste remise lors de la Commission du 22 février, ne figuraient pas 6 logements de l'Alkali non accessibles PMR, mais situés en RDC ou avec ascenseur. Ces logements n'ont pas été identifiés comme accessibles PMR à un fauteuil au sens de la réglementation. Pour autant, dans les faits, l'accès au logement ne pose pas de difficulté, puisque de plain-pied ou avec ascenseur. De plus, ils sont équipés de douches, donc selon le degré de difficultés de mobilité de la personne, ils peuvent être adaptés aux besoins.

Vendée Logement, comme l'année passée, dispose de **18 logements accessibles** : 14 livrés en 2019 situés sur la Commune de La Guérinière, et 4 recensés en 2011 et 2016 (3 sur la Commune de Noirmoutier en l'île et 1 sur la Commune de l'Épine).

Des travaux de remplacement de baignoires par des douches ont été réalisés pour 7 logements.

Par ailleurs, sont en cours de construction à Noirmoutier en l'île, avenue Mourain, 6 maisons (plain-pied avec douche) : 3 Type 2, 2 Type 3, 1 Type 4. La livraison est prévue courant 4^{ème} Trimestre 2024.

Monsieur François BAUBINEAU, Responsable de la Gestion Immobilière à Vendée Logement, a informé qu'un **recensement est en cours de réalisation** avec Vendée Habitat sur l'ensemble du Département. Il n'existe pas de grille d'évaluation établie au niveau national ; les bailleurs se basent sur une grille réalisée spécifiquement pour le Département vendéen. Il s'agit de critères très précis qui permettent d'adapter le logement à chaque usager.

Madame MACÉ, Responsable du service Politique d'attribution et de commercialisation Vendée Habitat, a confirmé que seront vérifiés sur site tous les logements qui auront été identifiés comme accessibles, pour détailler l'intérieur du logement (largeur porte d'entrée, présence unité de vie au RDC, quel type de douche, volet roulant électriques ou non, accès terrasse, largeur portes intérieures...).

Le planning de ce travail et ses modalités ne sont pas encore complètement finalisés, il s'étalera nécessairement sur plusieurs mois et mobilisera les équipes, **mais à terme permettra d'avoir une connaissance précise des logements adaptés et de leurs équipements, pour mieux répondre aux besoins des demandeurs.**

Par ailleurs, il a été proposé aux membres de la Commission de participer à une **réunion de présentation de l'avant-projet sommaire du projet locatif porté par l'intercommunalité**, rue de la Frelette à Noirmoutier en l'île, en présence du cabinet OPS le 6 décembre 2023. Il s'agit d'un projet de création de 5 logements neufs, 3 T2 et 2 T3, à destination des actifs, dont 4 adaptables.



C – LES OUTILS ET SERVICES MIS A LA DISPOSITION DES USAGERS

a) La carte interactive recensant les stationnements et sanitaires PMR

À l'issue de la réunion du 19 octobre 2023, au cours de laquelle a été présenté le travail de recensement réalisé par la Commune de Noirmoutier en l'île sur les stationnements PMR, il a été proposé aux 3 autres communes de réaliser ce type d'inventaire afin de créer une carte consultable du public. La Commission a proposé que cette carte puisse répertorier non seulement les stationnements PMR, mais également les sanitaires accessibles.

La carte, réalisée en collaboration avec les services techniques des quatre communes, est désormais en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet de l'Office de tourisme. Une information a également été diffusée dans le bulletin intercommunal paru en mars 2024.



[Accessibilité sur l'île de Noirmoutier \(ile-noirmoutier.com\)](https://www.ile-noirmoutier.com)

<https://www.cdc-iledenoirmoutier.com/mieux-nous-connaître/notre-territoire/cartes-interactives>

b) Les outils d'aide à la baignade

La commission s'est intéressée aux possibilités offertes aux personnes en situation de handicap pour profiter de la baignade. Les équipements généralement mis à disposition sont le tiralo et le fauteuil hippocampe. **L'Île de Noirmoutier dispose de 6 tiralos et 2 hippocampes répartis sur l'ensemble du territoire.**

LE TIRALO



Le Tiralo est une aide à la baignade utilisée avec un accompagnant.

Il permet de se baigner sans quitter le fauteuil.

L'HIPPOCAMPE



L'Hippocampe est un fauteuil multi-activités, tout terrain et flottant.

Il permet à son utilisateur de se déplacer sur le sable jusqu'à la mer, d'entrer dans l'eau et de quitter le fauteuil pendant la baignade.

La ville de Notre Dame de Monts propose en plus de ces deux types de fauteuil, un fauteuil roulant. Les services ne peuvent préciser où ce matériel avait été acheté, apparemment dans les années 90. L'assise et le dossier ont été refaits il y a 11 ans.



Le service plage de la ville de Saint Gilles Croix de Vie met à disposition un tiralo et un fauteuil hippocampe. Le site de la grande plage a obtenu le label « handiplage », niveau 1, pour la période 2023/2027.

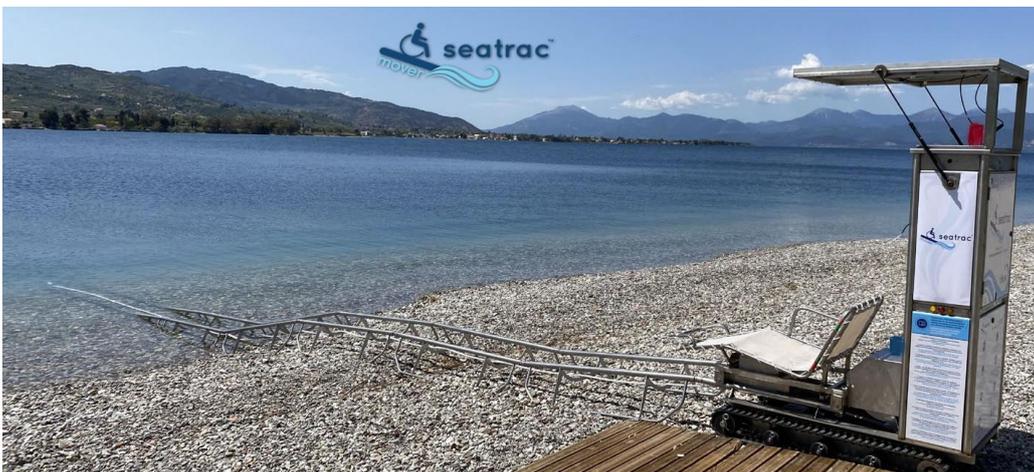
Un contact a été pris avec Madame BAREL, **label handiplage**, pour connaître les autres possibilités. Des éléments présentant ce label et les critères ont été transmis aux membres de la CIA ainsi que la liste des partenaires équipementiers d'handiplage 2024.

Une société spécialisée propose un fauteuil roulant de plage dédié aux PMR « **TerraWheels** » ressemblant au modèle mis à disposition par la ville de Notre Dame de Monts. Néanmoins, ce fauteuil roulant spécialement conçu pour le déplacement des personnes à mobilité réduite sur les terrains meubles et difficilement accessibles n'est pas prévu pour emmener les personnes dans les zones d'eau. Le prix est de 1 600 € HT.



Cette même société propose l'équipement « **Seatrac Mover – Dispositif mobile pour la baignade en autonomie** ». Il s'agit d'un dispositif non fixe qui permet un accès autonome à la mer aux personnes à mobilité réduite. Ce siège mobile permet de se déplacer facilement de la plage à la zone de baignade. Les trajets aller et retour sont commandés par une télécommande qui offre à chaque usager une baignade en toute liberté et sécurité.

Monté sur chenilles, le dispositif est mobile et peut être déplacé en fonction des marées. Cet équipement est estimé à 43 K€ HT.



Le 27 septembre, Monsieur Claude MERCERON informait que l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a testé un fauteuil de mise à l'eau sur la plage des Sableaux. Il estime que ce site pourrait être aménagé pour proposer de nouvelles activités.



Lors de la réunion du 13 juin, Monsieur Jacques SEMELIN, malvoyant, a fait part de l'expérience vécue sur une plage à Saint Raphaël, labellisée handiplage.

Il lui a été proposé des écouteurs lui permettant d'être guidé par les surveillants de plage lors de sa baignade. Il a tenu à relayer cette idée d'équipement sportif qu'il a particulièrement apprécié.

S'agissant de ce label, Monsieur François TIJOU soulignait que la distance des sanitaires, qui doit être inférieure à 100 mètres, ne permet pas à la commune de candidater pour la labellisation de la plage des Sableaux. Néanmoins, la configuration du site est effectivement optimale pour la rendre accessible.

Une rencontre s'est tenue le 2 décembre en présence des représentants de la ville de Noirmoutier en l'île afin de poursuivre la réflexion engagée au sein de la commission quant au renforcement de l'offre sur le site de cette plage des Sableaux.



c) Présentation des nouvelles modalités d'utilisation du Transport À la Demande : Mob'île

Lors de la réunion du 27 septembre, Monsieur Elvann NAZOU, Chargé de mission mobilité à la Communauté de Communes, a procédé à une présentation du nouveau service de Transport À la Demande (TAD) sur l'Île de Noirmoutier, lancé en septembre 2024.

Le service de TAD, totalement gratuit pour l'utilisateur, fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h30 à 19h. Le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h. **Un des quatre véhicules, 100% électriques, est adapté aux PMR.**



2 formules sont proposées :

- 1^{ère} formule : un service en « porte à porte » réservé aux personnes de + de 75 ans et aux PMR. L'utilisateur est pris en charge à son domicile et est déposé pour se rendre :
 - A des permanences ;
 - A des rendez-vous à caractère médicaux, ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale ;
 - Dans des lieux pour effectuer des démarches liées à l'emploi ou à la réinsertion sociale ;
 - Dans des lieux pour participer à des activités sociales ou associatives ;
 - Dans les centres-villes des communes de l'île ;
 - Dans les établissements pour personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie, etc.) afin de rendre visite à des proches.
- 2nde formule : un service en « point à point » ouvert à tous les résidents de l'île (résidents principaux comme secondaires). L'utilisateur doit se rendre à un point d'arrêt et est déposé à un nouveau point d'arrêt. 96 points d'arrêt ont été identifiés, de sorte à ce que chaque habitant puisse disposer d'un point d'arrêt à moins de 500 mètres de sa résidence.

L'utilisateur du Transport À la Demande peut réserver son trajet de deux manières différentes :

- Par téléphone via une ligne et un numéro dédié ;
- Par internet via un formulaire en ligne.

Ce service rencontre un réel succès ; de nombreux appels ont été adressés à la Communauté de Communes, pour la formule « porte à porte » essentiellement, qui concerne les plus de 75 ans et les PMR.

Le coût du service est évalué à environ 1.93 million d'euros sur 3 ans, avec une demande de subventions de 40% auprès du consortium Éolien en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) et de 40 % auprès du Fonds vert.

LE NOUVEAU SERVICE
DE TRANSPORT À LA DEMANDE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**100%
gratuit**

Mobile

Le transport à la demande facile!

Formules en :

- Porte à porte
- Point à point

Renseignements :

- 02 51 68 97 19
- tad@iledenoirmoutier.org
- cdc-iledenoirmoutier.com

AVEC LE SOUTIEN DE

ILE DE Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Eolennes en mer
ILE DE Yeu - Ile de Noirmoutier

The image is a colorful flyer for the 'Mobile' on-demand transport service. It features a yellow van with 'Mobile' written on its side, a person standing next to it, and a windmill in the background. The text is in various colors and fonts, including a large '100% gratuit' badge. Contact information and logos for the Ile de Noirmoutier and Eolennes en mer are at the bottom.

D – LE PARCOURS DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : DE L'ENFANCE À SON INSERTION PROFESSIONNELLE

a) *Devenir de la classe ULIS Ile de Noirmoutier*

Dans le prolongement des échanges qui ont pu se tenir sur l'année 2023 au sujet de la classe ULIS, un courrier alertant sur le manque de moyens mis à disposition du collège Molière pour l'accueil des élèves au sein du **dispositif inter-degrés ULIS** et relayant la vive inquiétude quant à la situation des familles concernées, a été adressé à Madame Isabelle RIVIÈRE, Vice-Présidente du Conseil départemental et à Monsieur CHINOUR, Directeur de la MDPH.

Lors de la réunion du 22 février, Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière, informait que l'effectif du dispositif ULIS de l'Ile de Noirmoutier était de 1 enfant pour l'école, et de 4 pour le collège, étant précisé que les 4 collégiens vivaient sur le continent. Au vu du nombre d'élèves, Madame Sonia ZEMBILGOTIAN faisait part de son inquiétude quant au maintien de cette classe.

Par ailleurs, elle précisait que le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) accueillait une vingtaine d'élèves notifiés MDPH, sans soucis cognitifs. Certains de ces élèves nécessitent un accompagnement par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), soit individuel, soit mutualisé. Le collège Molière était en difficulté quant au nombre d'heures affecté par l'Éducation nationale (la MDPH notifie, l'Éducation nationale déploie les moyens).

À l'issue des échanges, il a été convenu que soit organisée une réunion en présence des représentants des institutions concernées par ce dispositif. Cette rencontre s'est tenue le jeudi 2 mai dans les locaux de la Communauté de Communes.

Monsieur Fabien GABORIT, Président de la Communauté de Communes, avec Monsieur Jacques BOBIN, 1^{er} Vice-Président en charge de l'accessibilité, ont reçu Madame Emmanuelle PRÉLOIS, Inspectrice Académique, Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière, Madame Maëva GLUMINEAU, chargée de mission Pôle Ressources Handicap de la Maison Vendée Autonomie, représentant Madame Isabelle RIVIÈRE et Monsieur Clément CHINOUR, ainsi que trois membres de l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », à savoir Mesdames Christelle DRAPEAU, Sabrina BILLON et Monsieur Claude MERCERON.

L'inquiétude de la CIA quant à la pérennité du dispositif ULIS, au vu de ses faibles effectifs qui ne cessent de diminuer depuis 2021, a été relayée. A été confirmée la forte volonté partagée des élus et des associations locales de le conserver sur le territoire insulaire.

À l'issue de cette rencontre, il a été convenu que la MDPH transmette des données chiffrées concernant, non seulement l'Île de Noirmoutier, mais également les EPCI voisins, à savoir Challans Gois Communauté, Océan Marais de Monts et l'Île d'Yeu, afin d'identifier les besoins sur un territoire plus large.



Ces éléments, arrêtés au 27 août 2024, ont été communiqués aux membres de la CIA et examinés lors de la réunion du 27 septembre. Ils ont, par ailleurs, été transmis aux Présidents d'EPCI voisins ainsi qu'au Maire de l'Île d'Yeu. Il a été proposé la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet afin d'amorcer une réflexion commune sur le parcours de la personne en situation de handicap, de la scolarité à son insertion professionnelle. Il est à noter que l'ESAT des 4 Vents constitue un véritable atout pour l'emploi des personnes en situation de handicap sur l'Île de Noirmoutier.

A la lecture de ces statistiques, il a pu être notamment constaté que, pour la rentrée 2024, 2 enfants avaient une orientation ULIS sur l'Île de Noirmoutier, contre 69 pour Challans Gois Communauté, 2 pour l'Île d'Yeu, et 20 pour Océan Marais de Monts.

Lors de la réunion du 27 septembre, Monsieur Brice PAJOT, Coordinateur ULIS et PIAL, a informé que le dispositif ULIS comptait, à la rentrée scolaire 2024, 10 élèves : 5 à l'école Richer et 5 au Collège Molière, étant précisé 9 de ces 10 élèves proviennent du continent. Le Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL), qui comprend le collège Molière ainsi que l'ensemble des écoles primaires publiques, concernait quant à lui 18 élèves.

Il s'avère qu'il n'existe pas de classe ULIS sur l'Île d'Yeu et les effectifs des structures de Challans et de Saint Jean de Monts ne permettent pas de nouvelles intégrations d'élèves.

Il est donc question de réfléchir à des propositions innovantes, travailler sur la mobilité, le transport à la demande, pour permettre aux enfants orientés ULIS et résidant à l'extérieur de l'Île de Noirmoutier de bénéficier de notre classe ULIS.

De même, l'évolution de cette classe ULIS vers un dispositif plus ouvert aux différents handicaps pourrait être une réponse.

Concernant les besoins en termes d'AESH, Monsieur Brice PAJOT indiquait avoir reçu deux nouvelles notifications de la MDPH pour des enfants qui nécessitent l'accompagnement d'un AESH individuel, contre mutualisé jusqu'à présent. Il est contraint de répartir les moyens qui lui sont accordés entre les élèves.

Aussi, il pourrait également être portée une réflexion collégiale sur la situation des AESH : la mutualisation des moyens avec les territoires voisins pourrait être une solution. Les réponses sont à inventer.

Enfin, dans le cadre du PLUS, des réunions du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) sont organisées avec les partenaires qui agissent auprès des enfants, des jeunes et des parents ainsi que des représentants de parents. **Une réflexion sera portée en 2025 sur le parcours des enfants en situation de handicap ; une restitution sera faite auprès des membres de la CIA.**



b) Enquête de la Maison Vendée Autonomie

La Maison Vendée Autonomie a lancé une campagne de communication sur le numéro unique et gratuit 0 800 85 85 01 pour les démarches à entreprendre par les personnes concernées par le handicap ou la perte d'autonomie.

Par ailleurs, **une enquête afin de recenser les besoins, les attentes et les avis a été lancée par le Département**. Il s'agit de deux questionnaires à remplir en ligne : l'un à destination des personnes âgées, en situation de handicap ou atteint d'une maladie, l'autre à destination des aidants. Les réponses seront prises en considération dans l'élaboration du futur Schéma Vendée Autonomie 2025-2029.

Ces flyers, mis à la disposition du public à l'accueil de la Maison intercommunale et de France Services, ont été remis aux participants à la réunion du 27 septembre, puis transmis par mail à l'ensemble des membres de la CIA.



c) Témoignage de Monsieur Jacques SEMELIN



Monsieur Jacques SEMELIN, résident à Barbâtre, malvoyant, a été convié à participer à la réunion du 13 juin 2024, pour témoigner de son expérience et des difficultés qu'il rencontre sur le territoire insulaire.

Monsieur Jacques SEMELIN est issu d'une famille originaire de l'Île de Noirmoutier. Il garde de bons souvenirs du territoire insulaire sur lequel il passait ses vacances. Il a perdu la vue à l'âge de 34 ans. Il a récemment appris que sa maladie pouvait être liée à la consanguinité. Toutefois, les autres membres de sa famille n'ont pas été atteints. Il a été diagnostiqué à l'âge de 16 ans ; cette annonce a provoqué une anxiété quant à son devenir.

S'agissant de sa carrière professionnelle, il est devenu professeur des universités à Sciences Po, chercheur au CNRS et écrivain. Il est notamment l'auteur de :

- « J'arrive où je suis étranger », écrit à l'âge de 50 ans. Ce livre aborde le secret de la maladie, ses deux vies : celle de la vue et celle du brouillard ;
- « Je veux croire au soleil », qui restitue la perception du monde, et plus particulièrement de la ville de Montréal, d'une personne déficiente visuelle.

Monsieur SEMELIN souhaite apporter son expertise au profit de la cause du handicap, notamment sur la thématique de la carrière professionnelle des personnes en situation de handicap.

La commission a pu également bénéficier de l'expertise de Monsieur SEMELIN sur les aménagements de voirie à réaliser pour les non-voyants, étant souligné que ces améliorations ne serviront pas uniquement les déficients visuels mais également les familles avec poussettes, les personnes se déplaçant en déambulateur...

Monsieur Jacques SEMELIN s'est également rendu disponible pour évaluer les sites culturels, tels que l'hôtel Jacobsen.

E – LES ACTIVITÉS CULTURELLES, LE TOURISME

a) L'hôtel Jacobsen

Visite « test » par une personne en situation de handicap visuel

Une visite « test » afin d'évaluer l'accessibilité de l'établissement aux aveugles et malvoyants s'est tenue le 28 août en présence de :

- Jacques BOBIN, Vice-président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, en charge de l'accessibilité ;
- Claude MERCERON, Adhérent de l'association « Grandir Ensemble Île de Noirmoutier », membre de la CIA ;
- Jacques SEMELIN, Historien et politologue, Référent pour les déficients visuels ;
- Marie ROUDAULT, Consultante pour les déficients visuels ;
- Emilie PENISSON, Médiatrice & Agente d'accueil de l'hôtel Jacobsen.



Un certain nombre de points avaient été prévus dès la conception du musée afin de le rendre accessible au plus grand nombre. Néanmoins, des améliorations sont à apporter.

Madame Emilie PENISSON a procédé à un retour sur cette rencontre auprès de la Commission le 27 septembre ; elle a profité de cette visite pour s'assurer de l'intérêt que présentait sa proposition de médiation.

L'audioguide à destination des malentendants pourrait être adapté au handicap visuel. De même, s'agissant des outils à développer, des supports à la visite en gros caractères pourraient être proposés à court terme.

Par ailleurs, Madame PENISSON informait avoir proposé une visite guidée à un couple de personnes déficientes visuelles, début août. **La visite guidée a été adaptée aux besoins de ces visiteurs et s'est conclue sur un retour constructif. Les personnes ont ainsi pu découvrir l'histoire de l'île et les collections du musée à l'aide des outils existants.**

Les participants à la réunion ont tenu à féliciter Madame Emilie PENISSON pour le travail réalisé.

Suivi de la démarche de labellisation Tourisme et Handicap

Lors de la Commission du 19 octobre 2023, Monsieur Vincent CRISTOFOLI, Directeur de l'hôtel Jacobsen, présentait le guide « Aides à la visite pour les publics en situation de handicap » réalisé par son service, avec l'appui de Mesdames Muriel COUILLON et Joyce JOUS.

Un contact avait été établi avec Madame POTIER, référente à Vendée Expansion, pour l'obtention de la marque « Tourisme & Handicap », label d'état valable 5 ans attribué suite à une évaluation sur les quatre types de déficiences (auditive, visuelle, mentale, motrice). Une visite « test » s'est déroulée le 17 octobre 2023.



Le rapport rédigé suite à cet audit relève qu'il serait possible d'obtenir la marque, moyennant l'achat de matériels spécifiques (bandes adhésives notamment) et le recours à un personnel qualifié pour notamment rédiger la documentation adaptée à chaque handicap : **les supports internes et externes doivent être développés.** Une aide financière de la Région peut être accordée dans le cadre de l'appel à projet « Handicap et tourisme ».

Madame Véronique SAVAGE relevait de belles avancées par rapport à ce qui avait été annoncé l'année passée ; il ne semblait, à l'époque, pas possible d'avancer sur l'accessibilité de ce site aux déficients visuels.

Par ailleurs, Madame Emilie PENISSON a fait part de son travail sur l'**élaboration d'outils de médiation Facile A Lire et à Comprendre (FALC)**, à destination du public ayant une déficience mentale. **S'agissant des outils tactiles, elle a eu recours lors des visites adaptées à un planisphère en 3D ainsi qu'à une coque de bateau.**

b) Le Tourisme adapté

Lors de la réunion du 27 septembre, Monsieur Pascal MAY, Directeur de l'Office de Tourisme, a procédé à un bilan sur le tourisme adapté.

Il a été rappelé que **le site internet de l'Office de Tourisme dispose d'une page dédiée à l'accessibilité** depuis laquelle un lien est fait vers la carte interactive renseignant la situation des sanitaires adaptés et des stationnements réservés sur l'ensemble de l'île. Un guide reprenant l'ensemble des services accessibles, d'après les informations fournies au service, est également téléchargeable sur le site internet.

Les retours positifs des visiteurs sur cette année 2024 portent sur **les tapis de plage qui sont très appréciés, les sorties vélos et joëlettes animées par « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », et les nouveaux aménagements des trottoirs à Noirmoutier en l'île. Les cales de mise à l'eau qui permettent aux personnes en fauteuil de profiter de la vue sur la mer sont également appréciées.**

S'agissant des pistes de progrès, il est noté **un manque d'offres référencées « Label Tourisme et Handicap »** en ce qui concerne les meublés touristiques et les chambres d'hôtes. Des visiteurs sont parfois déçus par les logements Airbnb indiqués comme étant accessibles et qui finalement ne sont pas aux normes. Contrairement aux hôteliers qui sont soumis à des normes précises, les locations Airbnb ne sont pas contrôlées quant à leur niveau d'accessibilité.

Par ailleurs, les services de l'Office de Tourisme constatent **des demandes de plus en plus nombreuses pour la location de tricycles** destinés aux personnes qui manquent de mobilité ou qui ne maîtrisent pas le vélo.

Enfin, des progrès sont à réaliser pour mieux gérer les handicaps visuels et auditifs notamment. Dans le cadre du changement d'emplacement de l'Office de Tourisme, le cahier des charges tiendra compte des critères d'obtention du label « Tourisme et handicap ».

Monsieur Pascal MAY insistait sur l'importance de la formation du personnel et sa disponibilité pour accueillir au mieux l'ensemble des visiteurs ; savoir prendre le temps pour accompagner au mieux les visiteurs en situation de handicap.

F – RENOUELEMENT DE LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP

Comme chaque année, dans le cadre de la convention qui lie le Centre de Gestion au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques (FIPHFP), deux nouvelles journées de sensibilisation aux différents types de handicaps ont été organisées à la Maison des Communes à la Roche sur Yon : le mercredi 26 juin et le vendredi 15 novembre.

Ces journées sont ouvertes à tous les élus et agents des collectivités, l'objectif étant de mieux comprendre le handicap d'un collègue ou d'un administré.

À ce jour, ce sont 23 agents de la Communauté de Communes et 4 élus qui ont bénéficié de cette formation particulièrement enrichissante depuis 2014.

Monsieur Jacques BOBIN ainsi que Mesdames Hélène AUDEBAULT et Lucie VIDAL ont fait part de leur entière satisfaction quant à cette journée.

G - PERSPECTIVES 2025

- ✓ Relance de la proposition d'adhésion au dispositif Picto Access, porté par l'APF France Handicap, auprès des quatre communes insulaires
- ✓ Réflexion collégiale avec les territoires voisins sur le parcours de la personne en situation de handicap, de la scolarité à son insertion professionnelle
- ✓ Poursuite de la démarche d'obtention du label Tourisme et Handicap pour l'hôtel Jacobsen
- ✓ Renforcement de l'offre adaptée sur les plages
- ✓ Amélioration de l'accessibilité du SAS de la piscine, aux normes mais vieillissant
- ✓ Installation d'une rampe d'accès aux sanitaires extérieurs de l'Office de tourisme de Barbâtre